Image not found or type unknown

Calcul pour la vente d'un terrain

Par **Nemo59**, le **31/01/2022** à **10:43**

Bonjour

Ma maman vend 2 garages et un terrain. Mon papa est decedé et nous sommes 4 enfants. Nous sommes allés chez le notaire et il nous a expliqué que ma maman avait le droit a la moitie du prix de vente et une part de l'autre moitie (20%) car elle a plus de 80 ans de ce qui doit être redivisé par 4. Dans l'acte, il y a plusieurs fractions concernant ma maman : 3/8 en usufruit et 5/8 en pleine propriété, ou 12/32 et 20/32. Je n'arrive pas a calculer la part pour chaque enfant en sachant que nous avons tous les 4 droits a 3/32. Je suis un peu perdue. Qui pourrait me renseigner sur le calcul à faire ?

Merci d'avance pour la réponse.

Par **youris**, le **31/01/2022** à **11:13**

bonjour,

étant mariée sous le régime de la communauté votre mère conserve la pleine propriété de la moitie du patrimoine de la communauté et a choisi l'usufruit du patrimoine de votre père (20%).

les enfants reçoivent la nue propriété du patrimoine de votre père soit la moitié en nue propriété de la communauté.

mon calcul:

- votre mère conserve 5/10 du patrimoine de la communauté et hérite de 1/5 valeur de l'usufruit du patrimoine de votre père soit au total 6/10 du patrimoine de la commuanuté.

- les 4 enfants reçoivent la nue-propriété du patrimoine de leur père soit 4/10, donc 1/10 par enfant.

salutations

Par **Nemo59**, le **31/01/2022** à **15:25**

Bonjour

Je vous remercie de votre reponse rapide . Par contre vous parlez en dizieme alors que sur l'acte c'est ecrit 3/32 .

D'apres ce que j'ai compris chez le notaire qui nous a fait un joli camenbert

le prix de vente est divisé par 2 soit la moitie a ma maman

et sur l'autre moitie ma maman a le droit a 20% d'une part car plus de 80 ans et le reste est divisé par les 4 enfants.

C'est a partir de la que je suis perdue

Pourriez vous mindiquer le calcul avec une somme de 161500 .

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés